

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

29-07-13

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F08213 P0515

### 1. Intitulé du projet

Création d'une plateforme logistique soumise à autorisation au titre des Installations classées pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Villard-Bonnot (38190)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOGISTIQUE INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

GOFFI Patrick Louis

RCS / SIRET

4 0 0 2 9 4 4 4 3

R.S.C. Grenoble

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36	La superficie globale du projet de construction (SHON) est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> : L'emprise au sol des bâtiments représentera 36 018 m <sup>2</sup> soit 51 % de la surface totale du site (69 879 m <sup>2</sup> ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'une nouvelle plateforme logistique dans la ZAC de la Grande Ile II sur la commune de Villard-Bonnot incluant :

- 6 cellules de stockage de 6 000 m<sup>2</sup> environ,
- un local de charge de batterie de 260 m<sup>2</sup> environ,
- des bureaux administratifs et des locaux sur 690 m<sup>2</sup> (en R+1),
- des quais de chargement / déchargement,
- un local transformateur,
- un local TGBT,
- une chaufferie,
- un local sprinkleur,
- des voiries et places de stationnement,
- des espaces verts et un bassin.

L'emprise au sol des bâtiments représentera 36 018 m<sup>2</sup> soit 51 % de la surface totale du site (69 879 m<sup>2</sup>).

## 4.2 Objectifs du projet

L'entrepôt sera exploité par la société GLD qui a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter à cet effet. La vocation de GLD (Grenoble Logistique Distribution) est la mise en œuvre de solutions logistiques sur-mesure et globales, sur les périmètres :

- stockage,
- gestion de flux,
- emballage industriel,
- transport.

Cet entrepôt de stockage recevra les palettes de produits finis de la société Teisseire issus de l'usine de production de Crolles (sirops et jus), produits actuellement stockés dans un entrepôt situé sur la commune de Sassenage.

Ce nouvel entrepôt, plus proche de l'usine de production, présentera une plus grande capacité de stockage pour accompagner la croissance de la société Teisseire.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le planning prévisionnel prévoit la fin des travaux en novembre 2014.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité au niveau de l'entrepôt sera la suivante :

- 1 - Réception par camion
- 2 - Déchargement
- 3 - Mise en stock des produits
- 4 - Préparation des commandes
- 5 - Expédition par camion

Les produits stockés pourront être des matières premières pour l'industrie ainsi que des produits semi-finis et finis destinés à l'export ou à l'import.

L'entrepôt sera soumis à autorisation sous la rubrique 1510 - stockage de matières combustibles. (Exemples de produits relevant de cette rubrique : textiles / chaussures, électroménagers, décorations, équipements maison, jouets).

Remarque : L'entrepôt sera dédié au client Teisseire qui stockera des sirops et jus.

GLD a toutefois demandé l'autorisation de stocker tout type de produits relevant de la rubrique 1510 dans l'entrepôt. Il est en effet possible, à moyen ou long terme, qu'une ou plusieurs cellules soient utilisées par d'autres sociétés pour du stockage d'autres produits type 1510.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire à laquelle est jointe le présent formulaire. Un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'environnement a été déposé en préfecture en parallèle.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Formulaire rempli dans le cadre de la demande de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie totale du site,	69 879 m <sup>2</sup>
- Emprise au sol des bâtiments,	36 018 m <sup>2</sup>
- 6 cellules de stockage,	35 306 m <sup>2</sup>
- un local de charge de batterie de 260 m <sup>2</sup> environ,	261 m <sup>2</sup>
- des bureaux administratifs et des locaux sur 690 m <sup>2</sup> (en R+1),	690 m <sup>2</sup>
- des locaux techniques autres que l'atelier de charge	96 m <sup>2</sup>
- des voiries et places de stationnement,	12 153 m <sup>2</sup>
- des espaces verts et un bassin.	21 419 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

GLD  
Parc d'Activités de la Grande  
Ile II  
Rue du Docteur Marmonnier  
38 190 VILLARD-BONNOT

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 ° 51 ' 31 " E Lat. 45 ° 13 ' 57 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain sur lequel souhaite s'implanter GLD était à l'origine utilisé à des fins agricoles.  
Le site projet se trouve dans la ZAC de la Grande Ile II.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Villard-Bonnot dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) dont la dernière modification date de décembre 2011.

Au regard du plan de zonage du POS, le site se trouve en zone UIa (ri).

La zone UIa est une zone équipée, réservée aux activités économiques industrielles, artisanales et de services.

Le sous-secteur (ri) indique que la zone est soumise au risque inondation.

Le projet d'aménagement de la zone communautaire de la Grande Ile a fait l'objet d'une étude d'impact en 2007.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté en partie sur la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type II « Zone fonctionnelle de la Rivière Isère entre Cevins et Grenoble » (environ 3,3 ha de l'emprise du site). Le projet n'aura pas d'impact sur cette ZNIEFF.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan d'Exposition au Bruit lié à l'aérodrome du Versoud concerne partiellement la ZAC de la Grande Ile mais pas le terrain assiette du projet.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

La commune de Villard-Bonnot fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de plaine. Il s'agit du PPRI « Isère Amont », approuvé le 30 juillet 2007.

Le projet respectera les prescriptions du PPRI.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) « Multirisques » (inondations et mouvements de terrain) a été prescrit le 8 novembre 2005. Il n'a pas encore été approuvé. Seul un porter à connaissance (PAC) a été réalisé.

dans un site ou sur des sols pollués ?

Le terrain projeté n'a jamais accueilli d'activité susceptible de générer une pollution des sols.

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

**Oui Non**

**Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

La zone NATURA 2000 la plus proche se situe à 7,5 km du site.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?			Apport des matériaux de construction sur le site pour les travaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maîtrise des rejets aqueux et atmosphériques, pas de destruction d'espèce ni d'habitat. Une étude faune flore a été réalisée par un expert naturaliste. Le terrain projeté ne présente pas de particularité floristique ou faunistique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maîtrise des rejets aqueux et atmosphériques, pas de destruction d'espèce ni d'habitat. Une étude faune flore a été réalisée par un expert naturaliste. Le terrain projeté ne présente pas de particularité floristique ou faunistique.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Bien qu'anciennement dédié à des activités agricoles, le site est implanté dans une zone ayant pour vocation d'accueillir des activités et notamment des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Le site n'est pas localisé dans le périmètre d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) mais des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont implantées à proximité, dans la zone d'activités.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au regard du plan de zonage du PPRi « Isère Amont », la majeure partie du projet est localisée en zone Bi3. Une bande sur la partie Ouest du site (non construite) est en zone RI. La zone Bi3 couvre le périmètre de la crue historique de l'Isère et correspond aux zones soumises au risque de remontée de nappe ou de refoulement par les réseaux. Le projet respectera toutes les prescriptions du PPRi ; en particulier, le niveau fini du bâtiment sera calé à minima à +0,50 m (soit 222,20 NGF) par rapport au niveau moyen du terrain naturel (221,70 NGF).</p> <p>Le site est concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'aléa faible de suffosion (tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eaux souterraines),</li> <li>- l'aléa faible de risque de mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles,</li> <li>- un risque de sismicité moyenne (zone 4).</li> </ul> <p>Les études réglementaires (analyse du risque foudre et étude technique) liées au risque foudre ont été réalisées.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> L'évaluation des risques sanitaires réalisée dans le cadre du dossier ICPE a conclu à l'absence de risque sanitaire.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sources de bruit seront dues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux véhicules à moteur (PL, véhicules utilitaires, VL...),</li> <li>- au fonctionnement des équipements techniques,</li> <li>- à la manutention des palettes et des marchandises transitant sur le site.</li> </ul> <p>Le niveau sonore résiduel est largement influencé par les infrastructures de transport et les activités autour du site (trafic aérien, trafic routier sur la D165, activités sur les sites de LESTCO et MIDALI).</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> les niveaux sonores attendus en limite de propriété et au niveau de la zone à émergence réglementée seraient inférieurs aux valeurs seuil fixées par l'arrêté du 23 janvier 1997. Une campagne de mesure des niveaux sonores sera réalisée suite au démarrage des installations en période représentative de l'activité.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Le site se trouve au sein d'une zone d'activités. Il ne sera pas à l'origine de source de vibrations spécifiques. Les principales sources de vibrations seront liées à la circulation des poids-lourds. L'impact sera par conséquent très faible.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le site sera muni d'un éclairage interne nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. Il n'y aura pas de source d'émission lumineuse particulière (en raison de son intensité ou de sa longueur d'onde).</p> <p>L'éclairage extérieur sera assuré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des projecteurs le long des façades de quais</li> <li>- une vingtaine de candélabres pour l'éclairage des voies de circulation</li> </ul> <p>Il sera piloté par une horloge couplée à une cellule photo-électrique.</p>
<p><b>Pollutions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les effluents atmosphériques émis au niveau du site seront dus aux gaz d'échappement des véhicules et au gaz de combustion de la chaudière. Afin de limiter la quantité de gaz d'échappement émis dans l'atmosphère, les dispositions suivantes seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les camions auront pour consigne d'arrêter leur moteur lors des opérations de chargement/déchargement,</li> <li>- la vitesse sera limitée sur le site,</li> <li>- le covoiturage sera encouragé (conventionnement en cours).</li> </ul> <p>Le site ne sera pas à l'origine de rejet d'eau industrielle. Les eaux usées proviendront de l'usage domestique (WC, lavabos, douches). Ces rejets sont estimés à 2 000 m<sup>3</sup>/an. Les eaux usées générées par le site seront dirigées vers le réseau d'assainissement de la ZAC puis, par l'intermédiaire du réseau d'assainissement communal, vers la station d'épuration de l'agglomération grenobloise (AquaPôle).</p> <p>Les eaux pluviales du site seront collectées par un réseau de type séparatif. Elles seront dirigées vers les ouvrages collectifs de la ZAC (noues puis bassin de rétention). Le rejet sera limité à un débit de fuite maximum de 545 l/s. Ce débit correspond au régime naturel actuel de la parcelle. Le volume à mettre en rétention est d'environ 400 m<sup>3</sup>. Un bassin étanche de gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction incendie (situation accidentelle) de 1 760 m<sup>3</sup> sera implanté au Sud du terrain.</p> <p>Les déchets seront triés par catégorie, les filières d'élimination choisies privilégieront la valorisation. Les sociétés chargées du transport, du traitement, du stockage ou du transit des déchets seront titulaires d'un arrêté d'autorisation préfectoral et des agréments de transport requis.</p> <p>La traçabilité et le suivi des déchets seront assurés par archivage des bons d'enlèvement et des bordereaux de suivi de déchets dangereux.</p> <p>Les déchets produits seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les emballages (cartons, plastiques)</li> <li>• les palettes bois usagées</li> <li>• les déchets assimilés aux déchets ménagers</li> <li>• les tubes fluorescents et cathodiques usagés</li> <li>• le matériel informatique et électronique défectueux ou obsolète</li> <li>• les cartouches d'imprimantes et de photocopieurs</li> </ul>
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Tous les espaces libres et résiduels issus des surfaces non bâties ou des surfaces de circulations et de stationnements seront engazonnés et plantés selon la réglementation du POS, du cahier des charges de la ZAC et du cahier des prescriptions architecturales et paysagères.</p> <p>En limite de voirie et de mitoyenneté, une banquette de 2 m de large avec plantations sera aménagée.</p> <p>Le boisement mis en place représentera au minima 1 arbre de haute tige pour 200 m<sup>2</sup> au sol construit, soit 180 arbres plantés. La surface totale des espaces verts représentera 19 948m<sup>2</sup> soit environ 28,5% de la surface de la parcelle.</p> <p>Le terrain assiette du projet était à l'origine utilisé à des fins agricoles. Intégré dans la ZAC de la Grande Ile, il a pour vocation d'accueillir des activités, et notamment des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire et d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le dossier ICPE déposé en préfecture intègre une étude d'impact. Cette dernière présente l'état initial du site, son environnement naturel et humain et décrit les impacts liés au projet ainsi que les mesures prises pour les limiter. Le dossier ICPE sera soumis à enquête publique. Au vu de la sensibilité de l'environnement du projet, des mesures prises pour limiter les impacts et de l'enquête publique qui sera réalisée dans le cadre du dossier ICPE, le projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact au cas par cas dans le cadre de la demande de permis de construire.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

**L2I SAS**  
 ZI de la Plaine  
 38560 CHAMP SUR DRAC  
 Tél. 04.76.68.68.22 - Fax 04.76.68.86.13  
 Siret : 400 294 443 00025  
 RCS Grenoble - NAF 6820B

le, 23 juillet 2013

Signature

